



Les exploitants agricoles de la vallée du Rhône au cœur de la filière fruits

La région Rhône-Alpes est un gros producteur de fruits. La filière, avec 9 000 emplois permanents, est dominée par le segment amont de production fruitière qui concentre 5 000 emplois. Le segment « transformation-conserve » représente 2 300 emplois. Il est concentré dans quelques établissements de 100 à 300 salariés dont les principales productions sont les jus et les sirops. Le commerce de gros emploie 1 700 salariés permanents dans des établissements de plus petite taille. À partir du mois d'avril, les activités de cueillette et de conditionnement occupent de nombreux saisonniers. La filière est principalement localisée dans la vallée du Rhône, en Ardèche ainsi que dans la vallée de l'Isère et le sillon alpin.

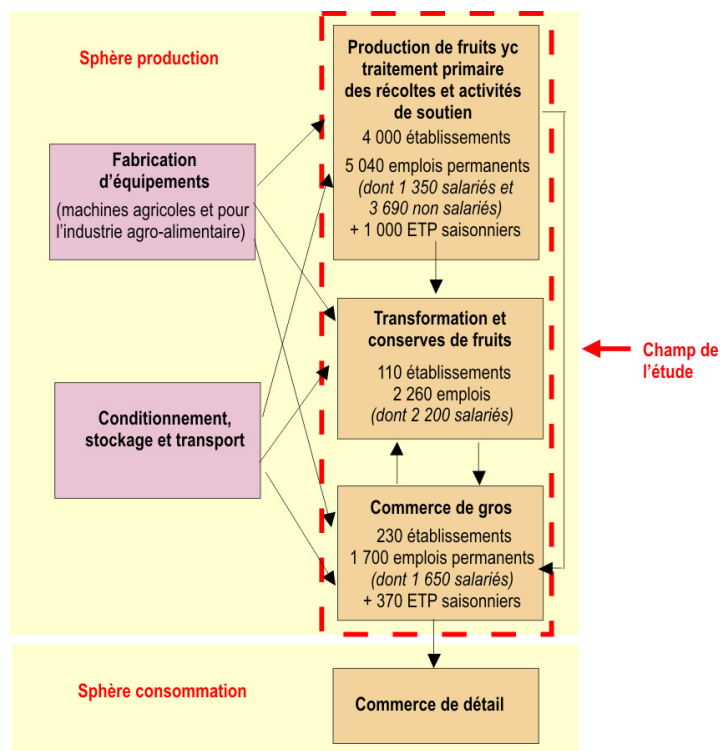
Florence Léger, Philippe Bertrand (Insee)

Préambule : la filière fruits rassemble tous les établissements impliqués de manière significative dans la production de fruits ou de produits à base de fruits, et ce, quelle que soit leur place dans la chaîne de production. Elle se compose ainsi, d'amont en aval, de trois segments d'activité : la production de fruits, la transformation-conserve, et le commerce de gros. En bout de chaîne et répondant à des logiques de consommation, le commerce de détail n'est pas intégré à la filière.

Rhône-Alpes est l'une des principales régions productrices de fruits, et plus particulièrement de fruits à noyau, de fruits à coque et de petits fruits (Cf. définitions). D'après Agreste, la moitié de la production française de noix, de châtaignes et d'abricots est rhônalpine, comme un quart de la production de cerises, et quasiment autant de la production de pêches et de nectarines (20 %). La noix est cultivée au sein d'un millier d'exploitations, sur une surface agricole de 10 000 hectares (ha). L'abricot occupe 7 000 ha, la pêche et la cerise respectivement 2 000 et 2 600 ha. Pour les fruits à pépins, Rhône-Alpes pèse

1 Production, transformation et commerce de gros composent la filière fruits

Périmètre d'étude de la filière : 4 340 établissements, 9 000 emplois



moins au niveau national, mais pommes et poires regroupent malgré tout un peu plus de 4 000 ha de surfaces agricoles. Rhône-Alpes est également un gros producteur de petits fruits, production moins visible en raison des faibles volumes liés à la taille des fruits, et de modes de cultures moins consommateurs de surfaces agricoles.

La majorité des cultures fruitières sont localisées dans les départements de la Drôme (40 %), de l'Isère (27 %) et de l'Ardèche (20 %) qui concentrent ainsi 87 % des 37 000 hectares du verger régional. Les pêcheurs et les abricotiers sont plus présents dans la Drôme, les cerisiers dans une aire comprise entre les Monts du Lyonnais et le Nord-Ardèche. Le noyer est concentré dans la vallée de l'Isère et le châtaignier est essentiellement présent en Ardèche.

Le verger régional a perdu 14 % de ses surfaces en 10 ans. La noix est le seul fruit dont la surface de production progresse entre 2007 et 2013. Plus généralement, la tendance est favorable aux espèces qui se conservent facilement. Ainsi, la production de pommes se maintient, tandis que celles de l'abricot et de la cerise sont en recul, et que celles de la pêche, de la poire et de la prune s'effondrent. Pour la profession, maintenir le potentiel de production et favoriser le renouvellement des générations dans l'arboriculture sont des enjeux centraux. Alors que la consommation de fruits frais s'érode au niveau national, cela passe, d'une part, par le développement des marchés de proximité, et d'autre part, par celui de relations plus étroites avec l'industrie agroalimentaire pour mieux répondre à ses besoins, dans un contexte de forte concurrence internationale. Les différences de législation sur le plan social et fiscal créent en effet, des écarts de compétitivité dans la production de fruits, secteur qui a recours à une main d'œuvre abondante, notamment de travailleurs saisonniers. Enfin, face aux aléas climatiques et aux attaques des organismes nuisibles (la sharka sur le pêcher ou la drosophila suzukii sur les petits fruits et cerises), le choix des variétés et la protection des cultures sont des enjeux pour lutter contre l'érosion des volumes et favoriser les reprises d'exploitation ou les installations.

Une filière structurée selon trois segments d'activité

Hors emplois saisonniers, la production de fruits en Rhône-Alpes occupe 5 000 personnes de manière permanente, salariés et non-salariés. Première région ex æquo avec Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes concentre 18 % des emplois nationaux de ce segment d'activité.

En aval de la production, la filière s'organise autour de deux autres segments : la transformation-conserve de fruits et le commerce de gros.

Les activités de transformation et de conserve sont réparties principalement entre préparations à base de fruits, jus et sirops. Les établissements industriels de la région ne sont pas forcément alimentés par la production locale ; les échanges interrégionaux ou internationaux sont fréquents. Ce segment compte 2 300 emplois, soit un quart des emplois permanents de la filière. Le commerce de gros de fruits, pas nécessairement implanté dans la région de production lui non plus, emploie 1 700 personnes de façon permanente, soit un peu moins de 20 % des emplois de la filière.

Dans le segment de la production, une majorité d'emplois permanents sont non-salariés (3 700 sur 5 000) ; ils correspondent pour la plupart à l'activité des chefs d'exploitation. Sur l'ensemble de la filière, quatre emplois sur dix sont non-salariés.

Le couloir rhodanien concentre les effectifs de la filière

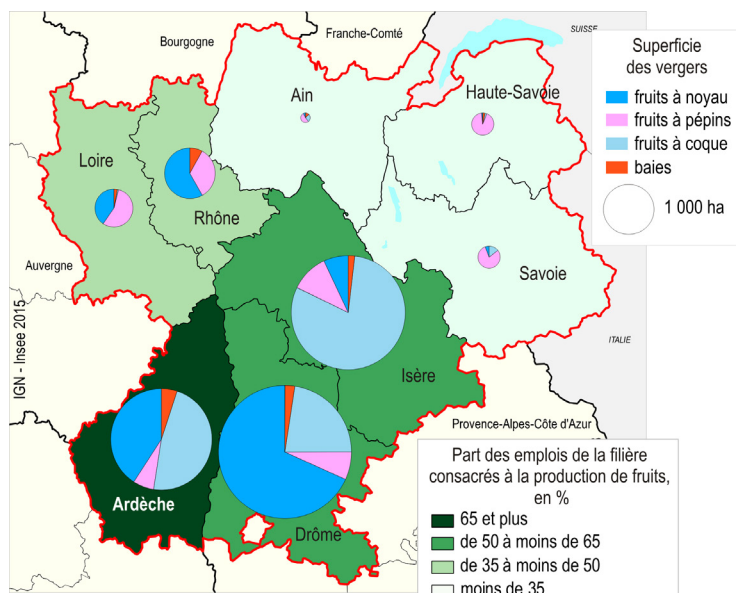
Zone de production fruitière et voie de communication, la vallée du Rhône concentre l'activité de la filière, de Lyon jusqu'à Montélimar, avec l'Ardèche du Sud (Aubenas) et la zone d'emploi de Grenoble. Les zones d'emploi de Vienne-Roussillon, Romans-sur-Isère, Valence, Montélimar et Aubenas représentent à elles seules plus de la moitié de l'emploi permanent de la filière régionale. Ces zones sont principalement orientées vers l'activité de production, qui représente

89 % de l'emploi de la filière dans celle de Montélimar, et 70 % dans celle d'Aubenas. La zone de Grenoble est plus spécialisée dans la transformation et la conserve. La production de fruits et le commerce de gros se partagent les emplois de la zone d'emploi de Lyon ; celle de Romans-sur-Isère est tournée vers la production de fruits et la transformation-conserve de fruits.

L'établissement Teisseire (plus de 300 salariés en Isère) est le plus gros employeur de la filière régionale. Parmi les principaux établissements, seulement quatorze comptent plus de 50 salariés. Ils sont principalement implantés le long du couloir rhodanien et dans le sillon alpin à proximité des infrastructures routières. Outre Teisseire, on retrouve d'autres grands noms de la transformation et de la conserve de fruits. Certains de ces établissements comptent entre 150 et 250 salariés : Refresco, Andros ou encore Charles et Alice dans la Drôme, Routin en Savoie, Fruité en Haute-Savoie et l'Européenne d'embouteillage dans le Rhône. Ces établissements produisent et commercialisent essentiellement jus, compotes et sirops que l'on trouve sur nos étals, tandis que d'autres sont spécialisés dans l'élaboration de produits destinés aux professionnels ; il s'agit d'Agrana, de Cap'Fruits et Ravifruit, tous trois situés dans la vallée du Rhône et comptant entre 100 et 150 salariés. Parmi les établissements de plus de 50 salariés, quatre autres sont de plus petite taille : le siège social de Materne à Dardilly et le producteur de fruits SCA domaine Conquet, ainsi que Métal Fruits et le siège de Natura'Pro (Montélimar) dans le commerce de gros.

2 La plupart des cultures fruitières sont localisées dans la Drôme, l'Isère et l'Ardèche

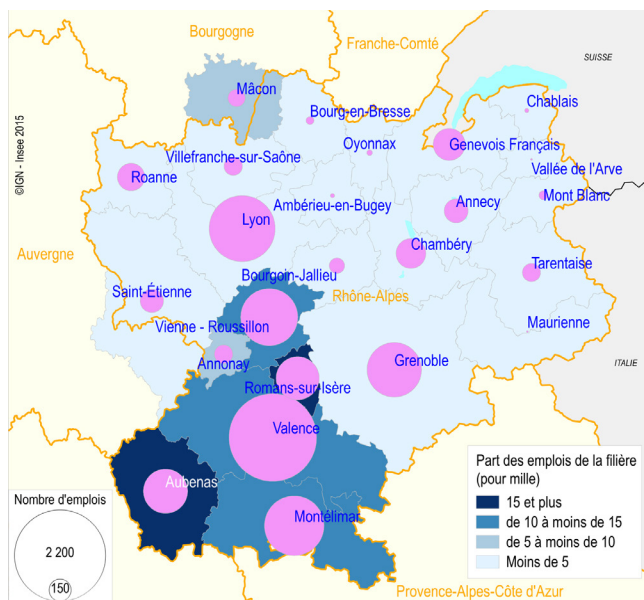
Part des emplois permanents consacrés à la production et répartition des surfaces par type de fruits



Sources : Insee, Clap 2012, Agreste, Statistique agricole

3 Le couloir rhodanien concentre les effectifs de la filière

Nombre d'emplois et part de la filière fruits dans l'emploi total des zones d'emploi rhônalpines



Source : Insee, Clap 2012

Des activités saisonnières dans la production de fruits et le commerce de gros

La cueillette, le triage, le lavage et le conditionnement des différentes variétés de fruits sont des activités saisonnières qui s'étendent sur une période comprise entre le début du mois d'avril et la fin du mois d'octobre, avec un pic d'activité au mois d'août. Dans leur ensemble, les emplois saisonniers dans la filière fruits représentent l'équivalent de 1 400 personnes qui travailleraient à temps plein entre avril et octobre. Ces Équivalents Temps Plein (ETP) se traduisent dans la réalité par une multitude de travaux de courte durée : 19 000 contrats saisonniers sont signés pour une durée moyenne de 46 jours. Au quotidien, les saisonniers travaillent en moyenne une demi-heure de plus que les salariés permanents. Ils gagnent le SMIC, tout comme les ouvriers et les employés permanents. Les segments de la filière concernés par le travail saisonnier sont la production de fruits (1 000 ETP) et le commerce de gros (400 ETP). Sept saisonniers sur dix sont recrutés en tant qu'ouvriers agricoles, et trois sur dix en tant qu'ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition et de la manutention. Les hommes sont majoritaires dans la production, tandis que les femmes le sont dans le commerce de gros. Les saisonniers sont en moyenne plus jeunes dans le commerce de gros (23 ans) que dans la production de fruits (31 ans).

Des producteurs de fruits relativement âgés

En amont de la filière, le segment production est constitué d'exploitations spécialisées

dans l'arboriculture, ou qui produisent des fruits de façon significative. Il comprend 4 000 exploitations, dont les personnels permanents sont principalement des non-salariés, les chefs d'exploitation, auxquels il faut ajouter 1 300 salariés permanents, et 1 000 ETP durant la période saisonnière. Les non-salariés sont pour trois quarts d'entre eux des hommes et sont relativement âgés (43 % ont plus de 50 ans). Les salariés permanents sont pour leur part majoritairement des ouvriers (89 %), des hommes (75 %), et sont en moyenne plus jeunes que les exploitants (55 % ont moins de 40 ans). Les saisonniers sont tous ouvriers agricoles, plus souvent des femmes en comparaison (40 %), et sont relativement jeunes (31 ans en moyenne).

La transformation-conserve de fruits : un segment industriel...

En aval de la production de fruits, le segment transformation-conserve de fruits est constitué d'une centaine d'établissements qui emploient 2 200 salariés, et produisent principalement des jus, des sirops, de la confiture et des desserts à base de fruits.

On constate une triple concentration dans ce segment : des effectifs, où la moitié des salariés est concentrée dans cinq établissements (Teisseire, Refresco France, Andros, Charles et Alice, Routin) ; de l'activité, où la moitié des emplois est dédiée à la production de boissons et sirops à base de fruits ; de la localisation enfin, où les plus grands établissements sont localisés le long du couloir rhodanien et dans le sillon alpin.

Dans ce segment industriel, plus de la moitié des actifs sont ouvriers (56 %), plus

que dans l'ensemble des industries agro-alimentaires (IAA) rhônalpines (47 %)¹. Les cadres (13 %) et les professions intermédiaires (21 %) y sont également plus présents (respectivement 7 % et 15 %). Ces différences de structure de l'emploi expliquent des salaires plus élevés dans la transformation-conserve de fruits que la moyenne des IAA : le salaire net horaire moyen est de 14 euros (contre 12 euros). Le segment n'est pas spécialement féminisé : un tiers des emplois est occupé par des femmes (35 %), soit 8 points de moins que l'ensemble des IAA. Enfin, les individus sont, en moyenne, relativement plus jeunes que dans l'ensemble de la filière : 28 % ont moins de 30 ans (contre 36 %).

Dans la transformation-conserve de fruits, le taux de valeur ajoutée (rapport entre la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires hors taxes) est plus favorable que celui des IAA rhônalpines (+ 1,3 point) et de France entière (+ 2,5 points). Le taux d'exportation (part du chiffre d'affaires réalisé à l'export) est quant à lui deux fois supérieur à celui de l'ensemble des IAA rhônalpines (19,1 % contre 10,8 %), avec près d'une centaine d'entreprises concernées. L'exportation de produits transformés est un enjeu majeur, compte tenu du manque de compétitivité des fruits français à l'export.

... dont les principaux établissements appartiennent à des groupes

Dans le segment de la transformation-conserve, les établissements industriels appartiennent pour la plupart à des groupes français (dont certains ont des activités à l'étranger, comme Andros) ou étrangers. Dans le giron de groupes étrangers, Teisseire et Fruité appartiennent au britannique Britvic PLC, Agrana au groupe allemand Sudzucker, Ravifruit à l'irlandais Kerry, et Cap'Fruits au groupe allemand Martin Braun Backmittel und essenzen. Côté français, Materne appartient au groupe Materne Mont Blanc, Andros à Andros et Cie, et l'entreprise Charles et Alice au groupe Charles et Alice. Au final, un quart des salariés de la filière occupent un emploi dans un établissement appartenant à un groupe français (1 270 salariés), dont la moitié dans la transformation-conserve (570 salariés), et l'autre moitié dans le commerce de gros (610 salariés). 9 % des salariés de la filière travaillent par ailleurs dans un établissement appartenant à un groupe étranger (460 salariés), dont l'essentiel dans la transformation-conserve (430 salariés).

¹ divisions 10 et 11 de la NAF rev2, région de travail Rhône-Alpes (RP 2011)

Le commerce de gros de fruits : huit actifs sur dix sont ouvriers ou employés

Dernier maillon de la filière, le commerce de gros de fruits occupe 1 700 personnes (19 % des emplois de la filière), essentiellement salariées, auxquelles il faut ajouter 400 ETP saisonniers d'avril à octobre. On compte 230 établissements dans ce segment, en moyenne de plus petite taille que les établissements de la transformation-conserve (8 emplois en moyenne contre 25).

Une dizaine des cinquante plus gros établissements spécialisés dans le commerce de gros de fruits sont localisés au marché de gros de Corbas, au sud de l'agglomération lyonnaise. Ce marché est le premier marché de gros privé français en fruits et légumes. Plus de 300 000 tonnes de marchandises y transitent chaque année, et il dessert plus de 2 500 clients, pour la plupart implantés dans la région Rhône-Alpes. Lorsqu'ils ne sont pas à Corbas, les gros établissements du segment sont installés au plus près des producteurs, comme Métral Fruits à moins de 70 km des 250 producteurs auprès desquels il s'approvisionne. Enfin, une autre partie significative des gros établissements de ce segment partagent leur activité entre la production de fruits et le conditionnement, sur le lieu de production.

Dix-huit groupes français contrôlent 37 % des emplois du segment (600 salariés au total). GF investissements contrôle à lui seul six établissements, pour un total de 200 salariés : Clédor la Provence, Clédor primeurs services, Provence Dauphiné, Provence Dauphiné Savoie, Société nouvelle Annemasse primeurs, Société nouvelle Viale et Dumay. Le commerce de gros est quasiment deux fois moins féminisé que le commerce de détail (37 % contre 65 %²). Les femmes sont néanmoins plus présentes dans ce segment que dans l'ensemble de la filière régionale (7 points de plus). Elles occupent

² Insee, Le commerce en France, édition 2011 (Esane)

par ailleurs l'essentiel des emplois de saisonnier, occupées dans le tri, l'emballage et l'expédition. Le segment est plus âgé : la moitié des actifs a plus de 40 ans. Les

saisonniers sont en revanche très jeunes (23 ans en moyenne). Enfin, l'emploi est peu qualifié : huit actifs sur dix sont ouvriers (49 %) ou employés (29 %). ■

L'arboriculture régionale sous le signe de la qualité

D'après le recensement agricole de 2010, près de 2 000 exploitations agricoles rhônalpines produisent des fruits dont la qualité et l'origine sont garanties par l'un des « signes de qualité » suivants :

- agriculture biologique ;
- appellation d'origine protégée : noix de Grenoble, châtaigne d'Ardèche, olive noire et huile d'olive de Nyons ;
- indication géographique protégée : pommes et poires de Savoie.

Le travail saisonnier

L'activité saisonnière, particulièrement significative dans la production de fruits, engendre des pics d'activité qui conditionnent la continuité des parcours professionnels des salariés, et l'organisation du travail au sein des entreprises. L'enjeu est double :

- pour les salariés d'une part, de bénéficier de bonnes conditions de travail et de niveaux de salaire corrects, associés fréquemment à la mise à disposition d'un mode d'hébergement, en évitant les périodes trop longues de non emploi ;
- pour les employeurs d'autre part, désireux de recruter des personnes qualifiées et polyvalentes.

Cela suppose des réponses en termes de formation et d'information, en particulier sur la portabilité des droits du régime général au régime agricole, et vice-versa. À cela s'ajoute la diversification des modalités de recrutement au sein des activités de production de fruits, par un recours plus fréquent à l'emploi de salariés détachés avec, notamment, un enjeu lié à l'application de la législation française du travail.

Définition

Cette étude a retenu pour définition du fruit le périmètre de la statistique agricole, plus les fraises et les pépinières fruitières. Sont exclus la tomate, la pastèque, le melon et le raisin de cuve.

La catégorie « fruits à pépins et à noyau » regroupe les pommes, abricots, cerises et griottes, pêches et nectarines, poires et coings, prunes. Les fruits à coque sont les noix, amandes, châtaignes, noisettes. Enfin, les petits fruits (ou baies) sont les myrtilles, cassis, groseilles, kiwis, framboises et fraises.

Méthodologie

Cette étude a mobilisé des données issues de différentes sources statistiques afin de déterminer le périmètre de la filière régionale. Pour déterminer l'appartenance ou non d'un établissement à la filière fruits, la démarche a consisté à observer le code APE de l'établissement (Activité Principale Exercée), renseigné dans le fichier Sirene. Lorsque le code APE suggère sans ambiguïté l'appartenance de l'établissement à la filière fruits (ex. : culture de fruits à pépins et à noyau), l'établissement est intégré systématiquement au périmètre. Lorsque le code APE est ambigu, une expertise est menée établissement par établissement, pour déterminer l'appartenance à la filière (ex. : commerce de gros de fruits et légumes).

Partenariat

Cette étude a été réalisée en partenariat entre la Région Rhône-Alpes, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Rhône-Alpes (Draaf), la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Rhône-Alpes (Directe) et la Direction Régionale de l'Insee.

Insee Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Pascal Oger
Rédacteur en chef :
Thierry Geay

ISSN : 2416 - 6391 (imprimé)
ISSN : 2273 - 0672 (en ligne)
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- « Les cultures fruitières : mieux valoriser la production pour faire face à la crise », Agreste Rhône-Alpes, n° 137, janvier 2012
- « Inventaire des vergers 2013 - Rhône-Alpes : l'organisation des producteurs porte ses fruits », Agreste Rhône-Alpes, n° 165, septembre 2014
- « Enquête pratiques phytosanitaires en arboriculture 2012 : une batterie de méthodes qui peuvent encore s'améliorer », Agreste Rhône-Alpes, n° 173, mai 2015

